
AVIS IMPORTANT - Contrats de location

De CA SCCLV <ca.campinglacvert@gmail.com>

Date Mer 2026-06-10 22:30



[Site Web du SCCLV](#)

Bonjour à tous les membres du SCCLV,

Nous aimerions rappeler aux propriétaires locataires que, conformément aux [règles du SCCLV 2026](#) (section 29), **tous les contrats de location signés doivent être transmis au Conseil d'administration (CA)** à l'adresse suivante : ca.campinglacvert@gmail.com. Voici quelques rappels :

- Avant de conclure une entente de location, il est fortement recommandé aux propriétaires-locataires de communiquer avec le CA afin de s'assurer de la qualité des campeurs et de contribuer au maintien de l'harmonie sur le site.
- Conformément aux règles du SCCLV 2026, et au [contrat de location](#), les propriétaires doivent s'assurer que leurs locataires connaissent et respectent les règles en vigueur. Cette démarche permet de prévenir les malentendus et de maintenir un environnement agréable pour tous.

Si vous avez déjà transmis vos contrats de location et partagé les règlements avec vos locataires, merci beaucoup. Votre collaboration est grandement appréciée.

Merci de votre engagement envers notre communauté.

CA, SCCLV